



Council of Europe

Note
to Editors NEWS

tel : +33 (3)88 41 25 60 / fax : +33 (3)88 41 39 11 / e-mail : pressunit@coe.int

"Persons displaced during conflicts have the right to return"

Strasbourg, 16.09.2008 - In the aftermath of the South Ossetia conflict, the Council of Europe Commissioner for Human Rights, Thomas Hammarberg, analyses the humanitarian challenges posed by forced displacements in crisis situations. The Commissioner recalls States' obligations to offer internally displaced persons (IDPs) long-term settlement solutions and, until such time, to assure them adequate living conditions. He also recommends governments address the root causes of forced displacement in the light of Council of Europe standards.

The full text of this copyright-free article is available in English, French and Russian at : http://www.coe.int/t/commissioner/Viewpoints/previous2008_en.asp

« Les personnes déplacées dans le cadre de conflits ont droit au retour »

Strasbourg, 16.09.2008 - A l'issue du conflit en Ossétie du Sud, le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe Thomas Hammarberg analyse le défi humanitaire posé par les déplacements forcés en situations de crise. Le Commissaire rappelle aux Etats leur obligation de proposer aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (IDP) des solutions durables et, dans l'attente, de leur garantir des conditions de vie adéquates. Il recommande également aux gouvernements de s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés, sur la base des normes du Conseil de l'Europe.

Cet article libre de droits est mis à votre disposition en français, anglais et russe à l'adresse suivante : http://www.coe.int/t/commissioner/Viewpoints/previous2008_fr.asp

ED156b08